

**Adhésion de la Ville à l'Association Finances-Gestion-Evaluation des Collectivités Territoriales (AFIGESE-CT) - Désignation d'un représentant**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : L'association Finances-Gestion-Evaluation des Collectivités Territoriales (AFIGESE-CT) est une association de professionnels des Collectivités Locales travaillant dans les métiers des finances, du contrôle de gestion et de l'évaluation des politiques publiques.

Créée en février 2000, issue de la fédération de trois associations distinctes, elle entend développer l'organisation de formations dans les métiers des finances, du contrôle de gestion et de l'évaluation et participer aux réflexions et aux débats sur ces sujets, notamment par la constitution de groupes de travail spécifiques regroupant cadres et spécialistes de différentes collectivités.

Enfin, elle prend en charge l'organisation d'une manifestation annuelle, les Assises de la Fonction Financière, du contrôle de gestion et de l'évaluation des politiques publiques.

La cinquième édition de cette manifestation s'est déroulée à Besançon les 20 et 21 septembre dernier en liaison avec le CNFPT et avec le soutien financier de la Ville, du District, du Département et de la Région. La Ville s'est particulièrement impliquée dans l'organisation de ces Assises nationales qui ont réuni près de 200 participants sur deux jours sur le thème du débat public.

Les statuts de l'Association permettent aux Collectivités Territoriales de devenir membres de l'AFIGESE-CT en donnant ainsi aux cadres concernés la possibilité de participer plus étroitement à ses travaux et d'encourager les échanges d'expériences entre professionnels.

Après la réussite de la manifestation de Besançon, il est proposé à la Ville d'adhérer à l'Association. La qualité de membre permettra notamment de bénéficier de tarifs privilégiés pour les futures actions de cet organisme.

La cotisation annuelle de base est fixée à 2 000 F (304,90 €) pour un représentant au sein de l'Association.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'adhésion de la Ville de Besançon à l'Association Finances-Gestion-Evaluation des Collectivités Territoriales (AFIGESE-CT) en retenant le principe d'un représentant et de désigner à ce titre M. VUILLEMIN, Premier Adjoint.

La cotisation de 2 000 F (304,90 €) pour l'exercice en cours sera prélevée sur la ligne budgétaire 92.020.6281.20200 ouverte au Budget Primitif 2000.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal statue favorablement sur ces propositions à l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 10 novembre 2000.*